

Monsieur Le Préfet,

Après lecture de votre projet d'arrêté préfectoral fixant un plan de chasse qualitatif pour l'espèce cerf élaphe lors de la saison de chasse 2023/2024, je tiens à vous informer que ce document correspond à la volonté, exprimée dans un courrier destiné au Président de la FDC 72 courant janvier, d'un collectif composé de chasseurs et de forestiers de l'unité de gestion cynégétique n°22.

Je fais partie de ce collectif signataire qui a demandé à la FDC de mettre fin au plan de chasse qualitatif tel qu'il a été instauré ces dernières années, notamment dans l'unité de gestion dans laquelle nous œuvrons. Nous réclamons l'instauration d'un bracelet indifférencié afin de faciliter la réalisation du plan de chasse. En effet, actuellement, les règles contraignantes du plan de chasse qualitatif font que la probabilité de pouvoir prélever des animaux correspondant exactement aux bracelets que nous avons demandés ou qui nous ont été attribués est très faible. En ce sens, il est pratiquement impossible de répondre aux objectifs quantitatifs du plan de chasse, ce qui a pour conséquence inéluctable l'augmentation des populations et de façon concomitante des dégâts provoqués par ces dernières. Ces augmentations, nous, bon nombre de chasseurs et forestiers de ce secteur, ne pouvons, et ne pourrons pas demain, lorsque les populations seront surabondantes, les gérer. C'est faire peser sur nous une charge dont nous ne voulons pas et pour laquelle vous avez apporté une réponse pragmatique dans ce projet d'arrêté.

La position de notre collectif est aussi motivée par l'expérience connue dans d'autres unités de gestion. Voici quelques années, les grands animaux se sont implantés progressivement dans les secteurs de la Noirie, Saint-Hubert, Château l'Hermitage... Cette population, dont l'origine bien connue est le secteur de Pontvallain et sa gestion conservatrice, occasionne aujourd'hui des dégâts insupportables à la forêt. Nous constatons un phénomène de colonisation similaire dans le secteur n°22 (Bruon, Pineau, l'Augonay, Le Grain de Forêt, Le Plessis, Montabon...) faisant craindre un scénario similaire.

Enfin, sachez qu'il y a 10 ans, le discours de la FDC 72 était sans ambiguïté, « nous ne voulons pas voir s'implanter le cerf dans ces massifs ». Depuis, leur position, tout du moins politique à changer, si bien qu'aujourd'hui la population dans le secteur n°22 est fixée et augmente sans que nous puissions faire quoi que ce soit. Nous souhaiterions que les élus du Conseil d'administration de la FDC fassent preuve de responsabilité dans la décision qui sera prise en CDCFS et entendent les arguments d'une partie non négligeable de leurs adhérents.

À ce jour aucun des signataires de ce collectif n'a reçu de réponse de la part du Président de la FDC. Me concernant, je suis très favorable à ce projet qui permettra sans aucun doute de répondre plus efficacement aux objectifs de gestion de l'espèce cerf.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Bruno BROCHET  
Propriétaire Forestier